Laïcité pâtissière : saint Nicolas banni des écoles

Article rédigé par Alix Cazin, le 10 décembre 2004

Les enseignants de l'école maternelle de Coudekerque-Branche (Nord), ne supportent plus saint Nicolas. Depuis onze ans, la municipalité socialiste distribue des figurines en chocolat du saint évêque dans les écoles publiques et privées de la ville à l'occasion de la Saint-Nicolas, une fête traditionnellement célébrée dans le nord et l'est de la France.

Mais voilà, le prélat n'a pas entendu parler de la laïcité à la française, fraîchement remise au goût du jour. Or nul n'est censé ignorer la loi d'interdiction des signes religieux à l'école, et l'évêque arbore une croix sur sa mitre et sur son missel! Exit donc les petits santons et la fête avec...

Tradition intolérable, la fête était pourtant célébrée le 6 décembre un peu partout, de l'est de la France à la Suisse, et dans les régions de culture flamande. Aujourd'hui, c'est la guerre. La municipalité, les enseignants, le recteur se renvoient la balle. Quant aux parents, ils ne comprennent pas que leurs enfants soient privés de cette fête, eux qui ont toujours festoyé en l'honneur de saint Nicolas.

André Delattre, le maire socialiste de la ville, s'offusque de l'obscurantisme du camp des instits, et de leurs sbires qui ont arraché la mitre et parfois même gratté le missel du papier argenté, pour faire disparaître les signes religieux du saint en chocolat et offrir aux enfants des friandises laïcisées : "Les enseignants n'avaient à toucher à rien. Saint-Nicolas était évêque, il est toujours représenté avec sa crosse et son missel." L'édile a dû retirer les chocolats déballés pour éviter un risque sanitaire. Préjudice : 4000 euros.

TF1, qui a levé le lièvre, a interrogé l'inspection académique de Lille, où l'on tente de minimiser la portée du conflit, admettant le côté "tout à fait regrettable" de l'incident. "Plus qu'un problème de laïcité", on évoque "le climat délétère depuis plusieurs années" entre la municipalité et certains enseignants de cette école. Élue sur la liste du maire, une enseignante aurait démissionné avec fracas.

Les enfants de Coudekerque seront donc privés de saint Nicolas. Non seulement la peine est cruelle, mais elle est injuste : n'appartenant pas au personnel de l'établissement, saint Nicolas n'est pas concerné par l'interdiction des signes religieux. En outre, on ne peut pas faire moins ostentatoire qu'une croix en chocolat destinée à la déglutition.

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>